

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03 DECEMBRE 2009

PRESENTS :

Mme GOUIN Francine
Mme FERRANT Noémie
Mme FERNANDEZ Georgette
Mr DEVALLEZ Alfred
Mme MINEUR Adèle
Mme DECLEENE Lucienne
Mr LEMPEREUR Roger
Mr KACZMAREK André
Mme ARNAUD Brigitte
Mr FONTAINE Gérard
Mme POTIER Sylvia
Mme BAILLEUX Marie Claire
Mme MARCHAND Marie Claude
Mme ANDRE Liliane
Mme SOPO Bernadette
Mme LAMAND Martine
Mme DUPIRE Dominique

Président du conseil de vie sociale
Représentante « Résidant HC »
Représentante « Résidant HC »
Représentant « Résidant HC »
Représentante « Résidant Harmonie »
Représentante « Résidant Harmonie »
Représentant « Famille Harmonie »
Représentant « Famille Harmonie »
Représentante « Famille Harmonie »
Représentant « Famille Harmonie »
Présidente de la commission de la vie sociale
Membre de la commission de la vie sociale
Membre de la commission de la vie sociale
Membre de la commission de la vie sociale
Membre de la commission de la vie sociale
Représentante du Personnel

Mr VALETTE Christian

*Directeur Général des Services du SIVOM
de Trith-Saint-Léger & Environs*
Superviseur
Animatrice

Mr RODOT Denis

Mme LACOSTE Michelle

ABSENTS/EXCUSES :

Mr DEWASME Roger
Mme BERNARD Josiane
Mme SMET Nadine
Mr DETOURBE André
Mr SLOMIANY Régis

Représentant « Résidant HC »
Représentante « Résidant Harmonie »
Représentante « Famille HC »
Représentant « Famille Harmonie »
Membre de la commission de la vie sociale

Ordre du jour :

- 1 Résultat élections du conseil de vie sociale du 16 avril 2009
- 2 Questions des Résidants et Familles
- 3 Questions diverses
- 4 Modification contrat de séjour

Monsieur VALETTE commence par un tour de table pour présenter les personnes nouvellement élues au Conseil de la Vie Sociale.

1. RESULTATS ELECTIONS DU CONSEIL DE VIE SOCIALE DU 16 AVRIL 2009

Collège des résidants EHPA Heures Claires

<p>53 Électeurs 31 votants 31 Suffrages exprimés /Taux de participation : 58%</p>

Monsieur DEVALLEZ Alfred	30 voix
Madame PLOUCHART Cécile	24 voix

Collège des Résidants EHPAD HARMONIE

<p>52 Électeurs 9 votants 9 Suffrages exprimés/ Taux de participation : 17.30%</p>
--

Madame BERNARD Josiane	9 voix
Madame MINEUR Adèle	9 voix
Madame DECLEENE Lucienne	9 voix

Collège des Familles EHPAD HARMONIE

<p>52 Électeurs 3 votants 3 Suffrages exprimés /Taux de participation : 5.76%</p>

Madame ARNAUD Brigitte	3 voix
Monsieur FONTAINE Gérard	3 voix

Sont élus au collège des résidants au sein du Conseil de vie sociale :

Monsieur DEVALLEZ Alfred *représentant suppléant des résidants Heures Claires*
Madame PLOUCHART Cécile *représentante suppléante des résidants Heures claires*
Madame BERNARD Josiane *représentante titulaire des résidants HARMONIE*
Madame MINEUR Adèle *représentante titulaire des résidants HARMONIE*
Madame DECLEENE Lucienne *représentante titulaire des résidants HARMONIE*

Sont élus au collège des familles HARMONIE au sein du Conseil de vie sociale:

Madame ARNAUD Brigitte *représentante des familles Harmonie*
Monsieur FONTAINE Gérard *représentant des familles Harmonie*

2- QUESTIONS POSEES PAR LES RESIDANTS ET LES FAMILLES

📍 Les volets à commande électrique, date approximative de la pose ?

Pas pour le moment, la demande a été faite auprès du propriétaire « SA HLM » il ne veut pas financer le coût de la pose, à savoir : 207 876€ uniquement pour les Heures Claires.

Remarque des résidants : n'est-il pas possible de faire réviser et nettoyer les volets ?

Réponse : Tout est possible en payant, mais je m'engage à refaire une demande à la « SA HLM ».

En ce moment, une société installe des volets roulants au rez-de-chaussée de la résidence « Harmonie », la société « SA HLM » finance ces travaux, puisque cela est une obligation pour eux.

Il est envisagé de poser des volets dans les autres étages de la résidence « Harmonie », les travaux se feront sur 3 ans.

Il faut noter quand même que depuis quelques années, la « SA HLM » a engagé plusieurs travaux à savoir : Réfection de la tuyauterie « eau chaude sanitaire », les salles de bains, la salle de restaurant du CIG, les jardins et cette année sur Harmonie, la toiture.

📍 Le remplacement de la machine à eau potable de l'unité « rue de la source » : suite aux fuites entraînant des dégradations (peintures, papiers peints), les réparations effectuées sur l'appareil actuel ne sont qu'un palliatif en attendant la troisième inondation des étages intérieurs. Voir remplacement par une machine du rez-de-chaussée.

La machine est réparée

📍 Changement d'horaires pour le repas du soir ?

Nous avons obligation de bouger les repas du soir pour la résidence « Harmonie » car 18h00 cela est trop tôt, les résidants à 19h ont terminé et après ils doivent attendre 7h le lendemain pour prendre le petit déjeuner, cela fait donc 12h sans rien manger.

À partir du 01/01/2010, les repas vont donc être décalés de 15 minutes tous les 3 mois environ pour arriver en fin d'année, dans la mesure du possible à ce que le repas du soir soit à 19h. La collation prise à 16h30, sera plus conséquente (potage...).

De ce fait, l'heure de repas des résidants « Heures Claires » sera elle aussi reculée jusque 18h30.

De plus, il est prévu que les résidants « Harmonie » descendent manger en salle de restaurant midi et soir.

Remarque : les petits déjeuners à la résidence « Harmonie » peuvent-ils être pris plus tôt ?

Réponse : tout à fait, le résidant a la possibilité de choisir l'heure à laquelle, il souhaite déjeuner. Il suffit de le préciser au personnel soignant.

Remarque : pour le repas du midi pris en chambre « Heures Claires », pourquoi n'avons-nous pas de vin ?

Réponse : il n'y a aucun problème, la personne souhaitant une bouteille de vin, doit juste le demander en cuisine pour les repas en chambre « Heures Claires » cela reste bien évidemment pour les cas exceptionnels.

📍 Les excréments d'animaux dans le couloir du rez-de-chaussée, très fréquents ?

Je vous propose d'installer une litière au rez-de-chaussée, afin de savoir si c'est un chat qui fait ça.

📍 Une personne supplémentaire pour faire les toilettes aux résidents « Harmonie » ?

C'est non ! Le ratio d'encadrement est de 8.2 personnes pour 10 résidents, la moyenne nationale est de 6.5 personnes pour 10 résidents. Nous ne pouvons pas en demander de trop.

📍 Le matériel de cuisine et autres ?

📍 Fourniture d'une râpe à légumes beaucoup plus fine ?

La râpe sera changée

📍 Le réchauffe plat peut-il être réparé ou changé pour une utilisation rapide ?

Il n'y en a jamais eu.

📍 Les micro-ondes, à notre disposition, ne sont pas valables que pour les personnes ayant une bonne stabilité à la marche, donc très peu utilisés ?

Les personnes pouvant se déplacer peuvent très bien faire réchauffer les assiettes des personnes ayant du mal à le faire.

📍 Les vide-ordures actuels ne sont pas pratiques (sac plastique suspendu, pas de rangement pour les bouteilles). Bien souvent les objets encombrants ne sont pas descendus dans le local du rez-de-chaussée. Prévoir des petits conteneurs pour plus de propreté ?

Le problème va être réglé car les vide-ordures vont être fermés, nous n'avons plus le droit d'en avoir. Par contre une demande a été faite à Valmétropole pour avoir d'autres poubelles.

📍 Les nouvelles chaises du restaurant sont-elles prévues avec un dossier pouvant accueillir nos sacs ?

Non, cela n'existe pas. Pour information le mobilier de la salle de restaurant arrivera le 21/12/2009 au matin.

Il sera offert pour la fête des mères, un crochet pour sac, comme ça vous pourrez vous en service lorsque vous viendrez au restaurant.

🌀 Les menus

- 🌀 **Il serait souhaitable de les établir sur 4 à 6 semaines afin de mieux répartir les aliments et éviter les nombreuses répétitions des denrées en tenant compte également des habitudes alimentaires dues à nos âges.**
- 🌀 **Plus de salade, plus de ragout (carottes, poireaux, salsifis et choux fleur...)**
- 🌀 **Plus de légumes en quantité et moins de pommes de terre.**
- 🌀 **Surveiller l'assaisonnement des crudités ?**

Les menus sont déjà faits pour 4 semaines, à partir du 1^{er} janvier 2010, il sera mis en place une commission menus.

Fonctionnement de cette commission : les menus du mois suivant vous seront proposés, il est évident qu'ils ne pourront pas être modifiés, par contre vous aurez la possibilité de nous dire, ce que vous souhaitez voir comme plats pour le mois d'après, dans la mesure où cela reste raisonnable.

La commission sera composée des résidents + les cuisiniers + personnel

🌀 Questions des familles

- 🌀 **Revoir l'état de la chambre (propreté) ?**

Une feuille de ménage a été mise en place, dans chaque chambre.

Il est vrai que sur une journée, il y a énormément de passage dans la chambre du résident, et que les familles viennent plus particulièrement rendre visite aux résidents l'après-midi, donc la chambre n'est peut-être plus propre lors de leur visite.

Il est vrai également que je préfère privilégier les soins à la personne, le ménage passe après.

- 🌀 **Il n'y a plus de bain de pieds de fait pour les résidents « Harmonie » ?**

Mme VANMEERVENNE se charge de dire au personnel de remettre en place les Thalassos, pour les résidents souhaitant avoir des bains de pieds.

- 🌀 **Utilisation de la baignoire ?**

Voir pour organiser les bains pour les résidents plus grabataires.

Tout à fait possible

- 🌀 **Linge ?**

Le linge plat passe dorénavant par une blanchisserie extérieure (L'ASAT de DENAIN), vu que notre blanchisserie actuelle n'est plus aux normes. Il y a eu quelques difficultés au début car le

linge devait être codé. Le dispositif a été revu le 30 novembre, il y aura maintenant 3 retours de linge/semaine.

Il est surtout demandé aux familles de demander à faire coder le linge quand elles en ramènent.

📍 **Repas, toujours des petites différences par rapport aux unités : exemple collation ou dessert 10 parts sur 13, on comble avec ce qui reste ?**

Lorsqu'il n'y a pas assez de parts dans l'unité, il suffit juste que le personnel rappelle la cuisine.

📍 **Menu : le plat ou jambon, rien d'autre.**

Oui, mais il y a « escalope » aussi.

📍 **Pas de fromage à la coupe, sauf au restaurant**

Le fromage à la coupe au niveau des unités, est très difficile à gérer, lorsque l'on sort de la cuisine du fromage à la coupe et qu'on le remonte dans les unités, il y a rupture de la chaîne froid, d'où le souci car il y a très peu de résidant qui consomme du fromage, ce qui veut dire que le reste est obligatoirement jeté, alors que pour le fromage individuel il faut juste le remettre au frigo.

Par contre, il y aura bientôt du fromage à la coupe emballé individuellement.

📍 **Un SAS couvert pour sortir les résidants en ambulance, lors du mauvais temps ?**

On y pense, on souhaite avoir une avancée mais il faut que se soit très haut pour que l'ambulance passe, les propositions qui nous ont déjà été faites, ne nous convenaient pas, c'est en réflexion actuellement.

📍 **Questions diverses :**

Résidant « Heures Claires » La balnéothérapie : quand sera-t-elle remise en service ?

Les travaux de la balnéothérapie reviennent à 37 000€, qui plus est la totalité de ces travaux sont pris en charge par le budget « harmonie » et non celui des « Heures Claires ». Si vous souhaitez utiliser la balnéothérapie uniquement pour le bain, il est tout à fait possible pour les résidants Heures Claires de prendre un bain dans les salles de bains des unités de vie, à la seule condition, respecter le planning qui a été élaboré par le personnel des unités de vie.

Famille « Harmonie » pourquoi n'y a-t-il pas de lave-mains dans la salle de restaurant des unités de vie ?

Il y a des sanitaires dans chaque unité avec des points d'eau, le lavage des mains peut se faire dans les chambres, dans les points rencontre.

Famille « Harmonie » Les résidants fumeurs ont-ils le droit ?

Oui, ils peuvent fumer à partir du moment où ils sont dans leur chambre.

Il est vrai que le résidant dont vous parlez, fume avec sa porte ouverte, et que le tabac qu'il utilise sans très fort. Nous lui avons déjà fait part de cette remarque, et dorénavant il ferme sa porte, ouvre sa fenêtre et a acheté des prises pour faire partir l'odeur du tabac.

Famille « Harmonie » La décoration de la chambre « tapisserie »

Les chambres sont normalement refaites à chaque nouvelle arrivée, toutefois, pour les résidants étant présents depuis très longtemps il y a toujours la possibilité de la refaire, c'est Mr FAUQUEMBERGUE, homme d'entretien, qui est chargé de dire quand les chambres ont besoin d'être retapissées. Attention ! Cela n'est valable que pour les résidants « Harmonie ».

Intervention de Mr VALETTE, la salle de restaurant sera le 21 décembre, équipée du nouveau mobilier, donc je voulais vous informer que les résidants « Harmonie » pour qui cela sera possible, viendront dorénavant manger en salle de restaurant le midi et le soir. Je précise également qu'il n'y aura pas d'un côté, les résidants « Heures Claires » et de l'autre côté les résidants « Harmonie », je trouve inadmissible que l'on traite les résidants « Harmonie » comme des pestiférés, il faut que ça arrête. Sinon je vais finir par fermer pendant quelques temps les portes entre les deux résidences. Ce qui veut dire : plus de distribution de médicaments, plus de petit déjeuner, plus d'intervention par les infirmiers, plus de veilleuse de nuit... Et je peux vous dire que ceux qui seront le plus ennuyés, ce ne seront pas les résidants « Harmonie », donc je peux vous affirmer, et je le vérifierai par moi-même, que lors du repas du mardi 22 décembre 2009, il y aura des tables mélangées avec des résidants Harmonie et Heures Claires.

Je tenais également à vous informer que c'est avec une grande tristesse, que j'ai vu partir une résidente des Heures Claires courant octobre, à cause de la méchanceté de certaines personnes, cette dame a fini par faire une dépression et cela a duré presque 1 an avant qu'elle prenne la décision de partir. Je trouve le comportement de ces personnes inadmissible, je dirai même que cela peut se traduire comme de la maltraitance envers une autre personne.

📍 Modification du contrat de séjour :

Il a été remis aux membres du conseil de la vie sociale, les modifications à apporter au contrat de séjour « Harmonie »

Ajouter : Paragraphe « soins médicaux »

Concernant les rendez-vous médicaux. Ils peuvent être pris en concertation avec les familles, mais l'accompagnement n'est pas assuré par un membre du personnel (une prestation accompagnement par le « CIG Services » est possible au tarif prestataire pour les personnes sans famille). Bien évidemment les urgences sont gérées par l'infirmier de garde.

Ajouter : Annexe du contrat de séjour :

Pédicure (une liste des pédicures ayant signé une convention avec le CIG, est disponible au secrétariat médical, lors de l'entrée du résidant, celle-ci lui sera proposée afin de choisir son intervenant.

Mme GOUIN Francine
Présidente